

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 510.944,125 euros

Siège social : Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2021

1 	PRESENTATION DE LA SOCIETE – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	3
1 1	Description de l'activité de VOGO	3
1 2	Conseil d'administration	4
1 3	Comités.....	4
1 4	Direction.....	5
2 	RAPPORT semestriel d'activité.....	7
2 1	Activité et faits marquants de la période.....	7
2 2	Evènements postérieurs au 30 juin 2021	10
2 3	Principaux facteurs de risques.....	11
3 	COMPTE SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2021	13
3 1	Bilan	13
3 2	Compte de résultat	14
3 3	Tableau des flux de trésorerie	15
3 4	Tableau des variations des capitaux propres	16
3 5	Annexes des comptes semestriels	16
4 	Déclaration du responsable du rapport financier semestriel	40

1



VOGO



PRESENTATION DE LA SOCIETE - ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

- 1.1. Description de l'activité de VOGO
- 1.2. Conseil d'administration
- 1.3. Comités
- 1.4. Direction

Dans le cadre de son offre VOGO SPORT, tant à destination des particuliers que des professionnels de l'industrie du sport, la Société s'adresse aux clubs de sport professionnels, aux ligues sportives professionnelles, aux fédérations sportives, mais également aux opérateurs d'enceintes sportives et aux organisateurs d'événements sportifs professionnels. VOGO déploie ses solutions aussi bien en France qu'à l'étranger notamment grâce à son réseau d'agents, de distributeurs et d'intégrateurs.

En octobre 2019, VOGO acquiert les activités Vokkero auprès du groupe Adeunis². Vokkero est la référence en matière de systèmes de communication pour équipes mobiles, dans le sport professionnel, l'industrie et les services. Sa mission est de contribuer à améliorer les prises de décision, dans des milieux où la communication d'équipe est la clé du succès.

1 | 2 Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 4 juin 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire a constaté l'expiration des mandats d'administrateur de Monsieur Christophe CARNIEL, Monsieur Pierre KEIFLIN, Monsieur Daniel DEDISSE, Madame Claudia ZIMMER, Madame Stéphanie GOTTLIB et Monsieur Anthony PARKER et a décidé de procéder à leur renouvellement pour une durée de trois (3) années.

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du conseil d'administration :	Christophe CARNIEL
Administrateurs :	Pierre KEIFLIN
	Daniel DEDISSE
	Véronique PUYAU
	Anthony PARKER
	Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)
	Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)
Censeur :	La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC

1 | 3 Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

Le Conseil d'administration assure lui-même la mission du comité d'audit dans les conditions définies par la réglementation en vigueur.

² Cf. communiqué de presse du 31 octobre 2019.

1 | 4 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Général Adjoint	Pascal SAGUIN
Directeur Administratif & Financier	Véronique PUYAU (prestataire externe)
Directeur VOKKERO	Bertrand MILLION
Vice-Présidente Business Development & Sales Europe	Barbara DESMAREST



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2.1. Activité et faits marquants de la période

2.2. Evènements postérieurs au 30 juin 2021

2.3. Principaux facteurs de risque

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiale 9328-9601 Québec Inc (Canada) et Adeunis NA (Etats-Unis), les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « ADEUNIS NA » désigne la société Adeunis NA.

2 | 1 Activité et faits marquants de la période

2.1.1 Eléments juridiques

Le premier semestre 2021 a été marqué par les évènements suivants :

Lors de sa réunion du 12 avril 2021, le Conseil d'administration a constaté la caducité des 25.988 actions gratuites attribuées le 30 mars 2020 sur délégation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 7 juin 2019 (14^{ème} Résolution) dans le cadre du Plan d'attribution gratuite d'actions 2020-1, les conditions de performances n'ayant pas été remplies.

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'Administration a :

- fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 juin 2020 aux termes de sa 19^{ème} résolution, et :
 - décidé la mise en place de deux plans d'attribution gratuite d'actions sous conditions de présence :
 - le plan d'attribution gratuite d'actions 2021-1 (le "Plan 2021-1"), lequel prévoit (i) deux périodes d'acquisition par tranche de 10.000 actions gratuites, l'une d'un an arrivant à échéance le 12 avril 2022, l'autre de deux ans arrivant à échéance le 12 avril 2023 et (ii) une période de conservation d'un an à l'issue de chaque période d'acquisition ;
 - le plan d'attribution gratuite d'actions 2021-2 (le "Plan 2021-2"), lequel prévoit (i) une période d'acquisition d'un an arrivant à échéance le 12 avril 2022 et (ii) une période de conservation d'un an à compter de cette date.
 - décidé l'attribution, au profit de salariés de la Société, de 40.000 actions gratuites au titre du Plan 2021-1 et de 5.000 actions gratuites au titre du Plan 2021-2.

Ces attributions gratuites d'actions représentent 1,10% du capital social à la date du présent rapport.

- fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 aux termes de sa 17^{ème} résolution, et :
 - décidé la mise en place de deux plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise exerçables sous conditions de présence :
 - le plan de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise 2021-1 (le "Plan de BCE 2021-1"), lequel prévoit une acquisition des droits d'exercice des bons sur 3 ans ;
 - le plan de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise 2021-2 (le "Plan de BCE 2021-2"), lequel prévoit une acquisition des droits d'exercice des bons sur 2 ans.
 - décidé l'attribution, au profit de salariés de la Société, de 4.800 BCE 2021-1 et de 10.000 BCE 2021-2 donnant droit, au total, à la souscription de 14.800 actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de 0.125 euros.

- fait usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 juin 2020 aux termes de sa 10ème résolution et décidé, aux fins de mise en œuvre des plans d'options d'achat d'actions, des plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, la mise en œuvre du programme de rachat d'actions aux conditions suivantes :
- Montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions : 150.000 euros ;
 - Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées : 10% du capital social de la Société, déduction faite des actions déjà allouées au titre du contrat de liquidité ;
 - Prix maximum d'achat par action : 30 €.

Le 20 avril 2021, la Société a annoncé avoir été sélectionnée par l'Etat dans le cadre du "Plan de Relance pour l'Industrie", programme récompensant les initiatives en matière de relocalisation des activités critiques sur le territoire national³. 600.000 euros de financements non dilutifs viennent renforcer la situation financière du Groupe.

2.1.2 Projets de recherche

VOGO a finalisé sur le premier semestre 2021 la première version de sa solution audio Vogoscope intégrant la fonctionnalité « Place virtuelle » permettant aux fans d'accéder à des événements sportifs non diffusés. Les premiers événements ont été couverts avec succès en juin 2021.

Les premiers travaux concernant le programme « IA5 » intégrant notamment l'intelligence artificielle ont réellement débuté en début d'année. Pour rappel ce programme devra permettre d'améliorer significativement, la qualité des flux vidéo transmis et ainsi permettre d'intégrer des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo. La mise en œuvre de ce projet « IA5 » a fait l'objet d'une signature d'un contrat de collaboration avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche donc les 4 M€.

Sur la partie Audio, pour compléter l'offre ELITE, un projet Vokkero MCO (Maintien en conditions opérationnelles) est en cours de finalisation. Le MCO permettra de prendre la main à distance en temps réels sur les systèmes VOKKERO en cours de fonctionnement. A titre d'exemple, il sera possible d'augmenter le volume du produit si l'arbitre le souhaite, d'informer l'utilisateur d'une batterie faible, de détecter et corriger d'éventuels problèmes sans arrêter le jeu... Les premiers tests ont été réalisés, les essais de pré-certifications et de performances radio sont en cours, les premiers résultats sont encourageants.

Enfin les travaux portant sur le projet baptisé « Vokkero 2023 » ont démarré sur la partie radio. Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Ce projet avait fait l'objet d'une demande de subvention fin décembre 2020 sous forme d'un PIA3 régionalisé. Nous avons obtenu début 2021 un financement d'un montant total de 400K€ sous la forme d'avances conditionnées et de subventions

2.1.3 Management et organisation

Le management et l'organisation du Groupe sont décrits aux sections 1.2 et 1.4 du présent rapport.

³ Communiqué de presse en date du 20 avril 2021, disponible sur le site internet de la Société

2.1.4 Développement commercial

Comme attendu, la dynamique commerciale initiée sur la seconde partie de l'exercice 2020, s'est accélérée sur la période.

Les gammes dédiées aux professionnels ont été au cœur de cette solide performance avec la multiplication des succès commerciaux qui sont venus élargir le champ des disciplines sportives adressées et renforcer les positions internationales du Groupe :

- Sur les gammes VOKKERO (solutions audios de communication pour l'arbitrage, la surveillance médicale, le coaching, ...), la montée en puissance a été au rendez-vous avec un fort développement des prises de commandes. Parmi les signatures toutes récentes, on peut notamment citer des succès importants dans le football en Italie (Série A et série B) et en Espagne (Liga 1 et Liga 2),

- Sur la gamme VOGO SPORT, l'activité a également été soutenue avec une dynamique qui sera confortée au cours des prochains mois par le redémarrage programmé des grands événements sportifs avec notamment la FIFA Beach Soccer World Cup (Moscou).

Au-delà des solutions Sport à destination des professionnels, le retour progressif à une situation sanitaire maîtrisée permet également d'envisager un prochain rebond des ventes de solutions « fans ». Dans cette perspective, VOGO est déjà en ordre de marche pour profiter pleinement de la reprise grâce à ses efforts d'innovation continus. Cette avance technologique s'est illustrée dès 2020 avec le lancement de sa solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle », à destination des acteurs du sport à la recherche de nouvelles sources de revenus.

Le semestre a enfin été marqué par les premiers succès commerciaux de VOGOSCOPE, premier kit « clé-en-main » de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destiné aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités. Cette solution vidéo développée et commercialisée conjointement par VOGO et ABEO ouvre pour les deux sociétés un potentiel de développement important à l'échelle internationale en adressant les coachs sportifs et les staffs techniques (amélioration de la performance sportive des athlètes) et en permettant au public de suivre les compétitions ne bénéficiant pas d'une captation filmée ou télévisée.

Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, où l'activité avait été fortement affectée par la situation sanitaire, la reprise est désormais engagée. Plusieurs succès commerciaux ont soutenu le redémarrage de ce marché stratégique. On peut notamment citer le contrat signé avec la Professional Referee Organization (PRO), qui gère l'ensemble de l'arbitrage des matchs de la Major League Soccer (MLS).

2.1.5 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Depuis l'enregistrement du Document de Base de la Société, les brevets n°1558670 et n°1559299 obtenus en France ont été délivrés aux Etats-Unis. Le brevet n°1559299 a également été délivré en Chine et à Singapour.

Le Groupe dispose également de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 30 juin 2021.

2.1.6 Eléments financiers

Les principaux éléments financiers du 1^{er} semestre 2021 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes au 30 juin 2021.

2.1.7 Conventions réglementées, principales transactions entre parties liées

Au cours du premier semestre 2021, aucune convention réglementée n'a été conclue.

2.1.8 Situation des capitaux propres au 30 juin 2021

Les comptes de l'exercice au 30 juin 2021 font apparaître des capitaux propres de 8.322 K€.

2.1.9 Impact de l'épidémie de Covid-19 au cours du 1^{er} semestre 2021

Malgré l'annulation de certains événements sportifs sur le premier trimestre 2021 dû à la crise sanitaire le groupe a su retrouver une trajectoire de croissance comparativement au premier semestre 2021. En effet, sur l'ensemble du premier semestre 2021, le chiffre d'affaires s'établit à près de 4,3 M€, en hausse de 89% par rapport à la même période de l'exercice.

Il est néanmoins important de préciser que la crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants.

Pour rappel, sur le plan financier Le Groupe avait obtenu en 2020:

- Un PGE de la part de ses principaux partenaires bancaires à hauteur de 2,5M€
- Le report à 6 mois des échéances sur la totalité de ses engagements d'emprunts et de crédit-bail.
- Le report du règlement des cotisations patronales Urssaf.

2 | 2 Evènements postérieurs au 30 juin 2021

Lors de sa réunion du 19 juillet 2021, le Conseil d'administration a autorisé l'acquisition par la Société de 100% des actions composant le capital de la société britannique Crescent Comms (www.crescentcomms.com), référence internationale dans la prestation de services dans le domaine du sport professionnel⁴.

Le 19 juillet 2021, le Conseil d'administration a également constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 77,50 euros par émission de 620 actions nouvelles, résultant de l'exercice, en date du 1^{er} juin 2021, de 155 BSPCE émis le 7 juin 2018 au profit de salariés de la Société.

Enfin, lors de sa réunion du 27 septembre 2021, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 4 juin 2021 aux termes de sa 21^{ème} résolution, et :

⁴ Communiqué de presse en date du 27 septembre 2021, disponible sur le site internet de la Société

- décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2021-3 sous conditions de présence (le "Plan 2021-3") lequel prévoit (i) une période d'acquisition arrivant à échéance le 31 décembre 2022 et (ii) une période de conservation d'un an à compter de cette date.
- décidé l'attribution, au profit de salariés et mandataires sociaux de la filiale de la Société VOGO UK Limited, de 6.000 actions gratuites au titre du Plan 2021-3.

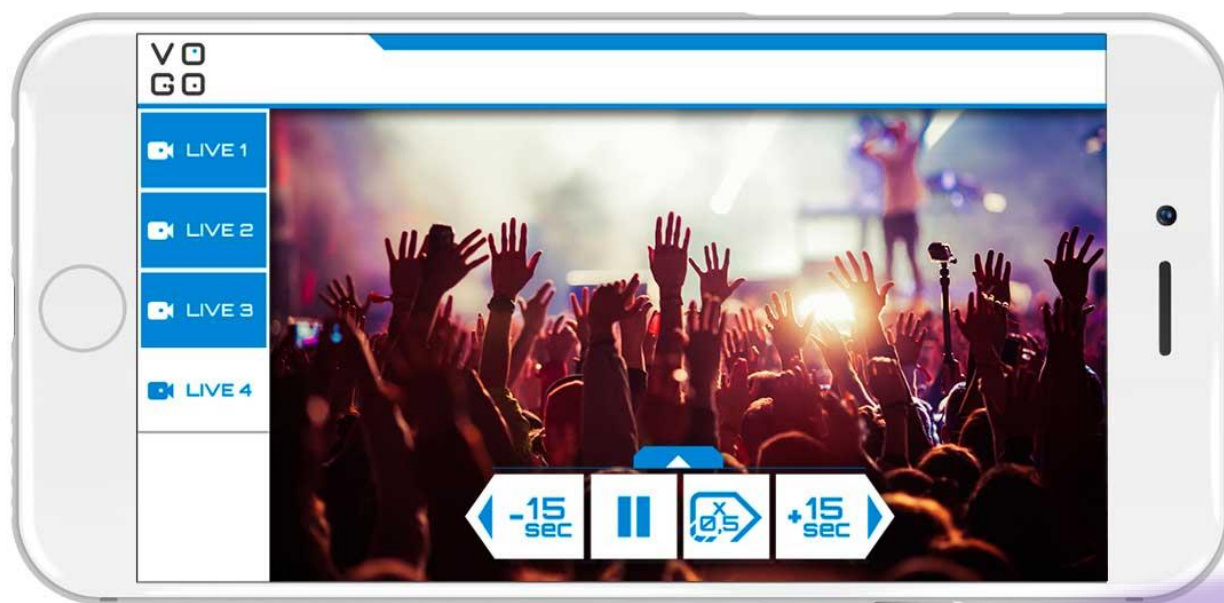
Ces attributions gratuites d'actions représentent 0,15% du capital social à la date du présent rapport.

2 | 3 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents à l'exception du risque lié au coronavirus décrit ci-dessus au paragraphe 2.1.9 du présent document.

3



COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2021

3.1. Bilan

3.2. Compte de résultat

3.3. Tableau de flux de trésorerie

3.4. Tableau de variation des capitaux propres

3.5. Annexes des comptes

3 | 1 Bilan

Etat exprimé en euros	30/06/2021			31/12/2020	30/06/2020	Variations 30/06/21- 31/12/20	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	Net		%
Ecarts d'acquisition	1 241 000		1 241 000	1 241 000	1 241 000	0	0%
Immobilisations incorporelles	6 479 654	1 465 377	5 014 277	4 844 316	4 624 194	169 961	4%
Immobilisations corporelles	1 802 456	1 227 610	574 846	569 427	685 253	5 419	1%
Immobilisations financières	107 632		107 632	347 609	100 990	-239 977	-69%
Titres mis en équivalence	170 615		170 615				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 801 357	2 692 987	7 108 370	7 002 352	6 651 437	106 018	2%
Stocks et en-cours	1 978 907		1 978 907	1 167 730	1 621 335	811 177	69%
Créances clients et comptes rattachés	1 865 748		1 865 748	1 941 568	1 090 238	-75 820	-4%
Autres créances et comptes de régularisation	1 150 095		1 150 095	962 120	1 137 458	187 975	20%
Valeurs mobilières de placement	2 333 000		2 333 000	333 000	533 000	2 000 000	601%
Disponibilités	5 592 223		5 592 223	9 405 400	6 327 018	-3 813 177	-41%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 919 973	0	12 919 973	13 809 818	10 709 049	-889 845	-6%
TOTAL ACTIF	22 721 330	2 692 987	20 028 343	20 812 169	17 360 486	-783 826	-4%

Etat exprimé en euros	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020	Variations 30/06/21- 31/12/20	
					%
Capital	510 867	510 867	440 339	0	0%
Primes liées au capital	17 374 814	17 370 691	12 659 139	4 123	0%
Réserves consolidées	(8 758 604)	(5 248 030)	(5 492 328)	-3 510 574	67%
Résultat de la période	(805 463)	(3 261 554)	(1 753 985)	2 456 091	-75%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	8 321 614	9 371 974	5 853 166	-1 050 360	-11%
Intérêts minoritaires					
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	8 321 614	9 371 974	5 853 166	-1 050 360	-11%
Impôts différés passifs					
Ecart d'acquisition négatifs					
Provisions	543 224	391 934	342 626	151 290	39%
DETTES					
Dettes sur Ets de crédit et emprunts crédit bail	6 978 190	7 526 874	7 791 240	-548 684	-7%
Dettes financières diverses	264	264	264	0	0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 506 729	987 323	1 635 220	519 406	53%
Dettes fiscales et sociales	1 826 505	1 592 969	1 052 901		
Autres dettes et comptes de régularisations	851 817	940 831	685 070	-89 014	-9%
TOTAL PASSIF	20 028 343	20 812 169	17 360 486	-783 826	-4%

3 | 2 Compte de résultat

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	Variations 30/06/2021 - 30/06/2020	
					%
<i>Etat exprimé en euros</i>					
COMPTE DE RESULTAT	6 mois	6 mois	12 mois		
Produits d'exploitation	4 941 486	3 089 752	6 514 768	1 851 734	60%
Chiffre d'affaires	4 261 055	2 259 962	5 570 496	2 001 093	89%
Transfert de charges		14 983	73 058	-14 983	-100%
Autres produits d'exploitation	680 431	829 790	871 213	-149 359	-18%
Charges d'exploitation	5 787 376	4 912 439	9 744 585	874 937	18%
Achats consommés	1 577 351	978 290	1 860 357	599 061	61%
Autres achats et charges externes	1 404 718	1 555 677	2 718 043	-150 959	-10%
Impôts, taxes et versements assimilés	45 422	22 519	55 963	22 903	102%
Charges de personnel	2 348 673	2 001 977	4 297 650	346 696	17%
Dotations aux amortissements et dépréciations net	363 501	324 328	727 514	39 173	12%
Autres charges d'exploitation	47 711	29 648	85 059	18 063	61%
RESULTAT D'EXPLOITATION	(845 890)	(1 822 687)	(3 229 818)	976 797	-54%
RESULTAT FINANCIER	8 209	(56 049)	(246 650)	64 258	-115%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(837 680)	(1 878 736)	(3 476 468)	1 041 056	-55%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	46 874	(41 910)	(46 874)	-100%
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	106 602	77 877	256 824	28 725	37%
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(731 078)	(1 753 985)	(3 261 554)		
Amortissement net des écarts d'acquisition					
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(731 078)	(1 753 985)	(3 261 554)	1 022 907	-58%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(74 385)				
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(805 463)	(1 753 985)	(3 261 554)	948 522	-54%
Résultat part du groupe par action	- 0,197	- 0,498	- 0,798		
Résultat part du groupe dilué par action	- 0,197	- 0,498	- 0,798		

3 | 3 Tableau des flux de trésorerie

<i>Etat exprimé en euros</i>	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net des sociétés intégrées	- 805 463	- 1 753 985
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	363 501	325 125
- Variation des impôts différés		- 86 226
- Plus-values de cession / sorties d'actifs		
- Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	74 385	
- Correction d'erreur		
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	- 367 577	- 1 515 086
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 74 860	- 28 809
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 442 437	- 1 543 895
Acquisition d'immobilisations	- 519 601	- 463 336
Subventions d'investissement reçues		
Variation des prêts et avances consentis		- 11 207
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	917	
Incidence des variations de périmètre	- 166 667	
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 685 351	- 474 543
Augmentation de capital	4 123	33 862
Cession (acquisition) nette d'actions propres	- 141 551	- 12 019
Emissions d'emprunt bancaires	101 563	2 566 711
Variation des I.C.N.E		30 691
Remboursements d'emprunts	- 652 141	- 253 407
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 688 006	2 365 838
Variation de trésorerie	- 1 813 120	347 400
(A) Trésorerie d'ouverture	9 738 343	6 512 983
(B) Trésorerie de clôture	7 925 223	6 860 018
(C) Incidence des variations de cours de devises	2 674	365
Variation de trésorerie	- 1 813 120	347 400

3 | 4 Tableau des variations des capitaux propres

Etat exprimé en euros							
	Capital	Primes	Réserves	Résultats	Total part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation nette au 31/12/2019	440	12 626	(2 628)	(2 773)	7 665	0	7 665
Souscription au capital	71	4 745			4 816		4 816
Frais liés aux opérations sur capital net IS					0		0
Variation des écarts de conversion			168		168		168
Variation de périmètre					0		0
Variation des actions propres			(15)		(15)		(15)
Affectation du résultat			(2 773)	2 773	0		0
Changement de méthode					0		0
Résultat net de la période				(3 262)	(3 262)		(3 262)
Situation nette au 31/12/2020	511	17 371	(5 248)	(3 262)	9 372	0	9 372
Souscription au capital		4			4		4
Frais liés aux opérations sur capital net IS					0		0
Variation des écarts de conversion			(76)		(76)		(76)
Variation de périmètre					0		0
Variation des actions propres			(173)		(173)		(173)
Affectation du résultat			(3 262)	3 262	0		0
Changement de méthode				(805)	(805)		(805)
Résultat net de la période							0
Situation nette au 30/06/2021	511	17 375	(8 759)	(805)	8 322	0	8 322
Date de l'assemblée générale	07/06/2019						
Dividendes attribués	0						
* dont dividendes provenant du résultat n-1	0						
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	511						
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	-8 248						
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0						
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(805)						

3 | 5 Annexes des comptes semestriels

Préambule

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,

- le provisionnement des engagements de retraite,
- les frais de R&D sont activés.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont des comptes consolidés semestriels couvrant la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021.

Présentation de la Société

VOGO développe, commercialise et distribue des solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels, au sein des enceintes sportives. Via l'acquisition de Vokkero® en octobre 2019, cette offre vidéo a été enrichie avec l'intégration d'une gamme de systèmes de communication audio reconnus internationalement dans l'univers du sport (plus de 20 disciplines sportives), mais aussi dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'entertainment. L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets. VOGO est implanté en France (Montpellier, Paris et Bernin) et sur le continent nordaméricain avec un bureau à New-York. VOGO est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO) et figure depuis juillet 2020 dans l'indice « Tech 40 ».

Commentaires sur l'activité de la période

Revenues	1SE2021	Var.%	Rep.%	1SE2020	Rep.%
Total	4 261 055	89%	100%	2 260 112	100%
Sport	2 929 091	121%	69%	1 326 979	59%
Industrie	1 331 963	43%	31%	933 133	41%

Comme attendu, la dynamique commerciale initiée sur la seconde partie de l'exercice 2020, s'est accélérée sur la période.

Sur l'ensemble du premier semestre 2021, le chiffre d'affaires s'établit à près de 4,3 M€, en hausse de 89% par rapport à la même période de l'exercice 2020.

Sur le marché du sport, le chiffre d'affaires affiche une progression de 121%, avec un chiffre d'affaires de 2,9 M€ (69% de l'activité totale du semestre) contre 1,3 M€ au premier semestre 2020. Les gammes dédiées aux professionnels ont été au cœur de cette solide performance avec la multiplication des succès commerciaux qui sont venus élargir le champ des disciplines sportives adressées et renforcer les positions internationales du Groupe. Sur les gammes VOKKERO (solutions audio de communication pour l'arbitrage, la surveillance médicale, le coaching, ...), la montée en puissance a été au rendez-vous avec un fort développement des prises de commandes. Parmi les signatures toutes récentes, on peut notamment citer des succès importants dans le football en Italie (Série A et série B) et en Espagne (Liga 1 et Liga 2),

Sur la gamme VOGO SPORT, l'activité a également été soutenue avec une dynamique confortée par le redémarrage programmé des grands événements sportifs avec notamment la FIFA Beach Soccer World Cup (Moscou). Au-delà des solutions Sport à destination des professionnels, le retour progressif à une situation sanitaire maîtrisée permet également d'envisager un prochain rebond des ventes de solutions « fans ». Dans cette perspective, VOGO est déjà en ordre de marche pour profiter pleinement de la reprise grâce à ses efforts d'innovation continue. Cette avance technologique s'est illustrée dès 2020 avec le lancement de sa solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle », à destination des acteurs du sport à la recherche de nouvelles sources de

revenus. VOGO est également déjà positionné sur la 5G afin de renforcer le périmètre de ses offres à forte valeur ajoutée avec des exigences moins élevées en termes d'infrastructures. Dans ce domaine, VOGO figure notamment déjà parmi les partenaires de référence d'Orange.

Le semestre a enfin été marqué par les premiers succès commerciaux de VOGOSCOPE, premier kit « clé-en-main » de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destiné aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités. Cette solution vidéo développée et commercialisée conjointement par VOGO et ABEO ouvre pour les deux sociétés un potentiel de développement important à l'échelle internationale en adressant les coachs sportifs et les staffs techniques (amélioration de la performance sportive des athlètes) et en permettant au public de suivre les compétitions ne bénéficiant pas d'une captation filmée ou télévisée. En adressant tous les marchés du sport (professionnels et fans, pratiquants amateurs et élite) au travers de solutions uniques à la fois audio et vidéo, VOGO est aujourd'hui idéalement positionné pour profiter pleinement des opportunités mondiales de ses marchés dans l'univers du sport.

Dans l'industrie, VOGO réalise sur le semestre un chiffre d'affaires de près de 1,3 M€ contre 0,9 M€ au premier semestre 2020. La contribution de cette activité ressort à 31% de l'activité totale. Là encore, la dynamique du semestre a été très soutenue, l'activité continuant à bénéficier de la demande toujours forte en solutions de communication audio en environnements contraints. Parmi les références majeures signées au cours du semestre, on peut notamment citer Amazon, Eiffage Rail, La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ou Sanofi.

Revenues	1SE2021	Var.%	Rep.%	1SE2020	Rep.%
Total	4 261 055	89%	100%	2 260 112	100%
EMEA	3 533 920	83%	83%	1 933 735	86%
North America	555 976	118%	13%	255 129	11%
South America	78 606	37%	2%	57 289	3%
Asia Pacific	92 554	563%	2%	13 959	1%

Sur le semestre, toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale. Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 3,5 M€ (83% de l'activité totale), en hausse de 83%.

Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, où l'activité avait été fortement affectée par la situation sanitaire, la reprise est désormais engagée. Sur la zone, VOGO renoue ainsi avec la croissance avec un chiffre d'affaires de plus de 0,6 M€, en croissance de 118%. Plusieurs succès commerciaux ont soutenu le redémarrage de ce marché stratégique. On peut notamment citer le contrat signé avec la Professional Referee Organization (PRO), qui gère l'ensemble de l'arbitrage des matchs de la Major League Soccer (MLS). Pour les prochains mois, VOGO bénéficie déjà d'une visibilité forte avec des commandes signées avec la PAC 12 (Pacific-12 Conference) ou la SEC (Southeastern Conference), deux groupements d'universités, pour des déploiements dans le football américain. Des démonstrations sont également programmées avec des organisations sportives majeures nord-américaines pour les marchés du golf, de l'e-sport, et du soccer.

Revenues	1SE2021	Var.%	Rep.%	1SE2020	Rep.%
Total	4 261 055	89%	100%	2 260 112	100%
Direct	2 203 448	81%	52%	1 216 747	54%
Indirect	2 057 607	97%	48%	1 043 365	46%

En termes de circuits de commercialisation, tous les canaux de vente ont contribué à cette extension du rayonnement en France et à l'International. Les ventes directes totalisent plus de 2,2 M€ de chiffre d'affaires

représentant 52% de l'activité totale du semestre, en hausse de 81%. L'activité des partenaires de commercialisation a également été très forte avec un chiffre d'affaires de plus de 2,1 M€, en progression de 97% (48% de l'activité totale du semestre).

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Aucune opération sur capital n'a été réalisée au cours du premier semestre 2021.

Projets de recherche

VOGO a finalisé sur le premier semestre 2021 la première version de sa solution audio Vogoscope intégrant la fonctionnalité « Place virtuelle » permettant aux fans d'accéder à des événements sportifs non diffusés. Les premiers événements ont été couverts avec succès en juin 2021.

Les premiers travaux concernant le programme « IA5 » intégrant notamment l'intelligence artificielle ont réellement débuté en début d'année. Pour rappel ce programme devra permettre d'améliorer significativement, la qualité des flux vidéo transmis et ainsi permettre d'intégrer des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo. La mise en œuvre de ce projet « IA5 » a fait l'objet d'une signature d'un contrat de collaboration avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche donc les 4 M€.

Sur la partie Audio, pour compléter l'offre ELITE, un projet Vokkero MCO (Maintien en conditions opérationnelles) est en cours de finalisation. Le MCO permettra de prendre la main à distance en temps réels sur les systèmes VOKKERO en cours de fonctionnement. A titre d'exemple, il sera possible d'augmenter le volume du produit si l'arbitre le souhaite, d'informer l'utilisateur d'une batterie faible, de détecter et corriger d'éventuels problèmes sans arrêter le jeu... Les premiers tests ont été réalisés, les essais de pré-certifications et de performances radio sont en cours, les premiers résultats sont encourageants.

Enfin les travaux portant sur le projet baptisé « Vokkero 2023 » ont démarré sur la partie radio. Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Ce projet avait fait l'objet d'une demande de subvention fin décembre 2020 sous forme d'un PIA3 régionalisé. Nous avons obtenu début 2021 un financement d'un montant total de 400K€ sous la forme d'avances conditionnées et de subventions

Développement commercial

Comme attendu, la dynamique commerciale initiée sur la seconde partie de l'exercice 2020, s'est accélérée sur la période.

Les gammes dédiées aux professionnels ont été au cœur de cette solide performance avec la multiplication des succès commerciaux qui sont venus élargir le champ des disciplines sportives adressées et renforcer les positions internationales du Groupe :

- Sur les gammes VOKKERO (solutions audios de communication pour l'arbitrage, la surveillance médicale, le coaching, ...), la montée en puissance a été au rendez-vous avec un fort développement des prises de commandes. Parmi les signatures toutes récentes, on peut notamment citer des succès importants dans le football en Italie (Série A et série B) et en Espagne (Liga 1 et Liga 2),

- Sur la gamme VOGO SPORT, l'activité a également été soutenue avec une dynamique qui sera confortée au cours des prochains mois par le redémarrage programmé des grands événements sportifs avec notamment la FIFA Beach Soccer World Cup (Moscou).

Au-delà des solutions Sport à destination des professionnels, le retour progressif à une situation sanitaire maîtrisée permet également d'envisager un prochain rebond des ventes de solutions « fans ». Dans cette perspective, VOGO est déjà en ordre de marche pour profiter pleinement de la reprise grâce à ses efforts d'innovation continus. Cette avance technologique s'est illustrée dès 2020 avec le lancement de sa solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle », à destination des acteurs du sport à la recherche de nouvelles sources de revenus.

Le semestre a enfin été marqué par les premiers succès commerciaux de VOGOSCOPE, premier kit « clé-en-main » de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destiné aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités. Cette solution vidéo développée et commercialisée conjointement par VOGO et ABEO ouvre pour les deux sociétés un potentiel de développement important à l'échelle internationale en adressant les coachs sportifs et les staffs techniques (amélioration de la performance sportive des athlètes) et en permettant au public de suivre les compétitions ne bénéficiant pas d'une captation filmée ou télévisée.

Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, où l'activité avait été fortement affectée par la situation sanitaire, la reprise est désormais engagée. Plusieurs succès commerciaux ont soutenu le redémarrage de ce marché stratégique. On peut notamment citer le contrat signé avec la Professional Referee Organization (PRO), qui gère l'ensemble de l'arbitrage des matchs de la Major League Soccer (MLS).

Événements postérieurs à la clôture

Lors de sa réunion du 19 juillet 2021, le Conseil d'administration a autorisé l'acquisition par la Société de 100% des actions composant le capital de la société britannique Crescent Comms (www.crescentcomms.com), référence internationale dans la prestation de services dans le domaine du sport professionnel⁵.

Le 19 juillet 2021, le Conseil d'administration a également constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 77,50 euros par émission de 620 actions nouvelles, résultant de l'exercice, en date du 1^{er} juin 2021, de 155 BSPCE émis le 7 juin 2018 au profit de salariés de la Société.

Enfin, lors de sa réunion du 27 septembre 2021, le Conseil d'administration a fait usage de la délégation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 4 juin 2021 aux termes de sa 21^{ème} résolution, et :

- décidé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2021-3 sous conditions de présence (le "Plan 2021-3") lequel prévoit (i) une période d'acquisition arrivant à échéance le 31 décembre 2022 et (ii) une période de conservation d'un an à compter de cette date.
- décidé l'attribution, au profit de salariés et mandataires sociaux de la filiale de la Société VOGO UK Limited, de 6.000 actions gratuites au titre du Plan 2021-3.

⁵ Communiqué de presse en date du 27 septembre 2021, disponible sur le site internet de la Société

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,
- le provisionnement des engagements de retraite,
- les frais de R&D sont activés.

Les comptes consolidés présentés dans ce rapport sont des comptes consolidés semestriels couvrant la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020. Il n'existe pas de données comparatives au 30 juin 2019, le Groupe n'établissant pas de comptes consolidés à cette période.

Principe et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou conjoint. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif ou par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint. Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation. La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5. Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année. Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Des comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année à compter du 30 juin 2020.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement CRC n°99-02 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.

- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Brevets : 3 à 5 ans

Logiciels : 1 an

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.

- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers : 7 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Matériel de bureau : 4 à 7 ans

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée

Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles

et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 30 juin 2021 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 30 juin 2021 de VOGO France s'élèvent à 12.355 K€.

Par mesure de prudence, le Groupe a choisi de ne comptabiliser aucun impôt différé (ni sur les différences temporaires, ni sur les retraitements 99-02, ni sur les déficits reportables) dans la mesure où sa situation fiscale latente le conduirait à reconnaître un impôt différé actif net.

Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 366 K€ au 30 juin 2021. La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

- Taux d'actualisation (0.79%)
- Taux de progression des salaires (2%)
- Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

- Tables de mortalité (INSEE 2021)
- Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)
- Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la Société résultent :

- a) de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox),
- b) de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs,
- c) de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution,
- d) de vente de produits (tablettes, etc..),
- e) de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- a) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :
- La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
 - La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
 - La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
- b) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- c) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- d) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- e) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la Société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante,
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice

Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel. Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen de l'exercice	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,8415	0,8296	0,8149	0,8755
Dollar Canadien	0,6793	0,6653	0,6397	0,6536

Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ	49%	49%	Mise en équivalence

NOTES



NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations – Amortissements

Stocks

Clients, autres créances

Capital social

Variation des Capitaux propres

Provisions

Dettes financières

Dettes non financières

Actions Propres

Filiales et participations

Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements et mises au rebut	Incidence des changements de méthodes	Clôture
Ecart d'acquisition	1 241 000	0					1 241 000
Concessions, brevets & droits similaires	2 254 813	9 442			19 898		2 284 153
Fonds commercial	3 642 705						3 642 705
Immobilisations incorporelles en cours	192 466	380 228			-19 898		552 796
Total Immobilisations incorporelles	7 330 984	389 670			0		7 720 654
Amt/Dép. frais d'établissement				0			0
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	-1 245 668			-219 709			-1 465 377
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	-1 245 668			-219 709			-1 465 377
Total Valeur Nette	6 085 316	389 670		-219 709	0		6 255 277

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Installations tech, matériel & outillage	212 656	68 856				281 512
Matériel de bureau	237 933	42 761				280 694
Matériel de transport	255					255
Matériel informatique	48 743	0				48 743
Autres immobilisations corporelles	1 177 375	13 274			603	1 191 252
Total Immobilisations corporelles	1 676 962	124 891			603	1 802 456
Amt/Dép. Matériel de bureau	-129 502			-27 286		-156 788
Amt/Dép. Matériel transport	-255			0		-255
Amt/Dép. Matériel informatique	-25 758			-5 085		-30 843
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-47 221			-27 343		-74 564
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-904 800			-60 090	-271	-965 160
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	-1 107 536			-119 804	-271	-1 227 610
Total Valeur Nette	569 427	124 891		-119 804	332	574 846

Dont actifs financés par crédit-bail :

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Clôture
Autres immobilisations corporelles		1 031 278				1 031 278
Total Immobilisations corporelles		1 031 278				1 031 278
Amt/Dép. autres immobilisations corp.		-867 665		-52 960		-920 625
Total Amt/dép. immobilisations corporelles		-867 665		-52 960		-920 625
Total Valeur Nette		163 613		-52 960		110 653

Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Résultat des sociétés MEQ	Clôture
Titres mis en équivalence	245 000				-74 385	170 615
Prêts, cautionnements et autres créances	102 609	5 040	-17			107 632
Total Immobilisations financières	347 609	5 040	-17	0	-74 385	278 247
Total Dép. immobilisations financières	0	0		0		0
Total Valeur Nette	347 609	5 040	-17	0	-74 385	278 247

Les titres mis en équivalence correspondent à la participation à hauteur de 49% dans la filiale Vogoscope SAS.

Stocks

	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	1 133 705		1 133 705	615 452		615 452
Stocks -pds finis et intermédiaires	845 202		845 202	552 278		552 278
Total	1 978 907		1 978 907	1 167 730		1 167 730

Clients, autres créances

Décomposition des créances

	<u>Clôture</u>	<u>Ouverture</u>
Clients et comptes rattachés	1 825 767	1 701 257
Factures à établir	39 981	240 311
Total clients et comptes rattachés	1 865 748	1 941 568
Fournisseurs - avances et acomptes versés	24 148	7 633
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	6 165	6 165
Créances sur personnel & org. sociaux	3 178	20 659
Créances fiscales - hors is - courant	469 825	254 909
Etat, impôt sur les bénéfiques - créances - courant	356 104	249 502
Autres créances - courant		240 083
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - actif	78 459	0
Ecart de conversion sur dettes et créances commerciales - actif	48 843	0
Charges constatées d'avance	163 373	183 169
Total autres créances et comptes de régularisation	1 150 095	962 120

Capital social

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 30 juin 2021 s'élevé à 510.866,625 euros divisé en 4.086.933 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euros chacune. Durant le premier semestre de l'exercice 2021, 155 BSPCE ont été exercés. Le Conseil d'administration a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 77,50 euros par émission de 620 actions nouvelles résultant de l'exercice de ces 155 BSPCE lors de sa réunion du 19 juillet 2021.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non exercés au 30 juin 2021 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
07/06/2018	261		261	-	-	-	-
12/04/2021	14 800		-	14 800			
	15 061	-	261	14 800	-	-	-

Provisions

	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Provisions pour garanties - non courant		50 000		50 000
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes	0	127 302	0	127 302
Total Provisions pour risques	0	177 302	0	177 302
Provisions pour pensions et retraites - non courant	391 934		-26 012	365 922
Total Provisions pour charges	391 934		-26 012	365 922

Dettes financières

Décomposition des dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remb.	Variations des cours de change	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit	6 674 138	1 563	-477 377		6 198 324
Autres emprunts et dettes assimilées	838 265	100 000	-172 500	1 951	767 716
Intérêts courus sur emprunts	14 414		-2 264		12 150
Total Dettes financières MLT	7 526 817	101 563	-652 141	1 951	6 978 190
<i>Dont crédit-bail</i>	<i>310 709</i>		<i>-114 507</i>		<i>196 202</i>
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	57		-57		
Total Dettes financières CT	57		-57		
Total Emprunts et dettes financières	7 526 874	101 563	-652 198	1 951	6 978 190

Echéancier des dettes financières

	Clôture	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 ans et plus
Dettes par échéance				
Emprunts auprès établis. de crédit	6 198 324	752 764	5 088 109	357 451
Autres emprunts et dettes assimilées	767 716	250 000	517 716	
Intérêts courus sur emprunts - courant	12 150	12 150		

Dettes non financières

	Clôture	Ouverture
Dettes fournisseurs	1 310 846	694 874
Factures non parvenues	195 883	292 449
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 506 729	987 323
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	333 333	500 000
Clients - avances et acomptes reçus	247 650	231 083
Dettes sociales - courant	1 535 451	1 397 062
Dettes fiscales (hors is et cvae)- courant	291 054	195 907
Comptes courants groupe passifs - courant	264	264
Autres dettes - courant	20 328	13 962
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	0	0
Ecart de conversion sur dettes et créances commerciales - passif	393	
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	250 111	195 783
Total autres dettes et comptes de régularisation	2 678 587	2 534 064
Total autres passifs	4 185 316	3 521 387

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui porte le montant de trésorerie affecté au contrat au 30 juin 2021 à 250K€

Dans le cadre de ce contrat, au cours du semestre écoulé, 146.043 actions ont été achetées au cours moyen 11,24 euros par action, et 142.907 actions ont été vendues au cours moyen de 11,30 euros par action.

La Société a par ailleurs procédé au rachat de ses propres actions afin d'alimenter son plan d'actions gratuites destiné aux salariés. Ainsi 5 000 actions ont été rachetées sur l'exercice 2019 au cours moyen de 9,94€ et 2 326 actions au cours de l'exercice 2020 au cours moyen de 9,65€. Sur le premier semestre 2021 la société a procédé au rachat de 21 632 actions au cours moyen de 9,10€

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan au débit des réserves consolidées.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours du semestre, le solde du contrat de liquidité était de 19 960 actions au 30 juin 2021. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 170 059,20 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin 2021, soit 8,52 euros.



NOTES

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Production immobilisée

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat financier

Résultat exceptionnel

Effectif moyen

Rémunération des organes de direction

Honoraires des commissaires aux comptes

Ventilation du chiffre d'affaires

Revenues	1SE2021	Var.%	Rep.%	1SE2020	Rep.%
Total	4 261 055	89%	100%	2 260 112	100%
Sport	2 929 091	121%	69%	1 326 979	59%
Industrie	1 331 963	43%	31%	933 133	41%

Comme attendu, la dynamique commerciale initiée sur la seconde partie de l'exercice 2020, s'est accélérée sur la période.

Sur l'ensemble du premier semestre 2021, le chiffre d'affaires s'établit à près de 4,3 M€, en hausse de 89% par rapport à la même période de l'exercice 2020.

Sur le marché du sport, le chiffre d'affaires affiche une progression de 121%, avec un chiffre d'affaires de 2,9 M€ (69% de l'activité totale du semestre) contre 1,3 M€ au premier semestre 2020. Les gammes dédiées aux professionnels ont été au cœur de cette solide performance avec la multiplication des succès commerciaux qui sont venus élargir le champ des disciplines sportives adressées et renforcer les positions internationales du Groupe. Sur les gammes VOKKERO (solutions audio de communication pour l'arbitrage, la surveillance médicale, le coaching, ...), la montée en puissance a été au rendez-vous avec un fort développement des prises de commandes. Parmi les signatures toutes récentes, on peut notamment citer des succès importants dans le football en Italie (Série A et série B) et en Espagne (Liga 1 et Liga 2),

Sur la gamme VOGO SPORT, l'activité a également été soutenue avec une dynamique confortée par le redémarrage programmé des grands événements sportifs avec notamment la FIFA Beach Soccer World Cup (Moscou). Au-delà des solutions Sport à destination des professionnels, le retour progressif à une situation sanitaire maîtrisée permet également d'envisager un prochain rebond des ventes de solutions « fans ». Dans cette perspective, VOGO est déjà en ordre de marche pour profiter pleinement de la reprise grâce à ses efforts d'innovation continus. Cette avance technologique s'est illustrée dès 2020 avec le lancement de sa solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle », à destination des acteurs du sport à la recherche de nouvelles sources de revenus. VOGO est également déjà positionné sur la 5G afin de renforcer le périmètre de ses offres à forte valeur ajoutée avec des exigences moins élevées en termes d'infrastructures. Dans ce domaine, VOGO figure notamment déjà parmi les partenaires de référence d'Orange.

Le semestre a enfin été marqué par les premiers succès commerciaux de VOGOSCOPE, premier kit « clé-en-main » de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destiné aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités. Cette solution vidéo développée et commercialisée conjointement par VOGO et ABEO ouvre pour les deux sociétés un potentiel de développement important à l'échelle internationale en adressant les coachs sportifs et les staffs techniques (amélioration de la performance sportive des athlètes) et en permettant au public de suivre les compétitions ne bénéficiant pas d'une captation filmée ou télévisée. En adressant tous les marchés du sport (professionnels et fans, pratiquants amateurs et élite) au travers de solutions uniques à la fois audio et vidéo, VOGO est aujourd'hui idéalement positionné pour profiter pleinement des opportunités mondiales de ses marchés dans l'univers du sport.

Dans l'industrie, VOGO réalise sur le semestre un chiffre d'affaires de près de 1,3 M€ contre 0,9 M€ au premier semestre 2020. La contribution de cette activité ressort à 31% de l'activité totale. Là encore, la dynamique du semestre a été très soutenue, l'activité continuant à bénéficier de la demande toujours forte en solutions de communication audio en environnements contraints. Parmi les références majeures signées au cours du semestre, on peut notamment citer Amazon, Eiffage Rail, La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ou Sanofi.

Revenues	1SE2021	Var.%	Rep.%	1SE2020	Rep.%
Total	4 261 055	89%	100%	2 260 112	100%
EMEA	3 533 920	83%	83%	1 933 735	86%
North America	555 976	118%	13%	255 129	11%
South America	78 606	37%	2%	57 289	3%
Asia Pacific	92 554	563%	2%	13 959	1%

Sur le semestre, toutes les zones géographiques ont profité de l'accélération de la dynamique commerciale. Sur la zone EMEA (dont France), le chiffre d'affaires s'établit à 3,5 M€ (83% de l'activité totale), en hausse de 83%.

Aux Etats-Unis, premier marché mondial du sport, où l'activité avait été fortement affectée par la situation sanitaire, la reprise est désormais engagée. Sur la zone, VOGO renoue ainsi avec la croissance avec un chiffre d'affaires de plus de 0,6 M€, en croissance de 118%. Plusieurs succès commerciaux ont soutenu le redémarrage de ce marché stratégique. On peut notamment citer le contrat signé avec la Professional Referee Organization (PRO), qui gère l'ensemble de l'arbitrage des matchs de la Major League Soccer (MLS). Pour les prochains mois, VOGO bénéficie déjà d'une visibilité forte avec des commandes signées avec la PAC 12 (Pacific-12 Conference) ou la SEC (Southeastern Conference), deux groupements d'universités, pour des déploiements dans le football américain. Des démonstrations sont également programmées avec des organisations sportives majeures nord-américaines pour les marchés du golf, de l'e-sport, et du soccer.

Revenues	1SE2021	Var.%	Rep.%	1SE2020	Rep.%
Total	4 261 055	89%	100%	2 260 112	100%
Direct	2 203 448	81%	52%	1 216 747	54%
Indirect	2 057 607	97%	48%	1 043 365	46%

En termes de circuits de commercialisation, tous les canaux de vente ont contribué à cette extension du rayonnement en France et à l'International. Les ventes directes totalisent plus de 2,2 M€ de chiffre d'affaires représentant 52% de l'activité totale du semestre, en hausse de 81%. L'activité des partenaires de commercialisation a également été très forte avec un chiffre d'affaires de plus de 2,1 M€, en progression de 97% (48% de l'activité totale du semestre).

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la Société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt de l'exercice

(en milliers d'€)	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition et MEQ)	-731	-1 754
Impôt comptabilisé	107	78
Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	-838	-1 832
Taux d'impôt	26,50%	28,00%
Charge d'impôt théorique	222	513
Déficits reportables non activés	-221	-510
Différences permanentes		-2
CIR CII et CICE	107	78
Charge d'impôt réelle	107	78

La perte fiscale du semestre est de 838 K€. Aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

Un crédit d'impôt recherche est comptabilisé au 30 juin 2021 pour un montant de 107K€.

Résultat financier

	Exercice 2021.06	Exercice 2020.06
Charges d'intérêts sur emprunt	-49 646	-47 321
Pertes de change sur autres dettes et créances	-4 229	-23 836
Gains de change sur autres dettes et créances	1 991	4 587
Autres produits financiers	7 528	10 521
Rep./ provisions financières	52 565	0
Total Résultat financier	8 209	-56 049

Résultat exceptionnel

	Exercice 2021.06	Exercice 2020.06
VNC des immo. corp. cédées		-5 888
Autres charges exceptionnelles		-38 555
Dot. excep. dép. immo. (impairment)		-797
Autres produits exceptionnels		92 114
Total Résultat exceptionnel	0	46 874

Les charges et produits exceptionnels comptabilisés sur le premier semestre 2021 correspondent aux plus et moins-values relatives au contrat de liquidité.

Effectif moyen

	Exercice 2021.06	Exercice 2020.06
Effectif moyen employé	53	42
Cadres et professions supérieures	43	31
Techniciens et agents de maîtrise	10	11
Employés / Ouvriers		

4



DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

4 | DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 7 à 12) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Montpellier, le 28 septembre 2021

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by several vertical strokes and a long horizontal flourish extending to the right.